



DIEC/22-916-1650 du 24/01/2022

**BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE (BIA) - CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT
AERONAUTIQUE (CAEA) - SESSION 2022**

Références : Arrêté modifié du 19 février 2015 publié au J.O du 21 février 2015 - NOR : MENE213834N - note de service du 21-11-2021 publiée au B.O.E.N. du 9 décembre 2021 définissant les modalités d'organisation du BIA et du CAEA

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements - Mesdames et Messieurs les formateurs-référents

Dossier suivi par : Mme MALAVASI - Gestionnaire - Tel : 04 42 91 71 98 - Courriel : dorothee.malavasi@ac-aix-marseille.fr - Mme NOISEAU - Cheffe de bureau des examens de l'enseignement supérieur et de la VAE - Tel : 04 42 91 71 97 - Courriel : melanie.noiseau@ac-aix-marseille.fr

Procédure d'inscription au BIA et CAEA session 2022

Les inscriptions au BIA et au CAEA se dérouleront du mercredi 26 janvier au mercredi 9 mars 2022.

Modalités d'inscription au BIA :

Ce sont les établissements d'origine des candidats qui doivent inscrire leurs candidats sur CYCLADES, (même si l'établissement d'origine n'assure pas la formation) via le portail ARENA établissement :

<http://appli.agr.ac-aix-marseille.fr>

A noter : les confirmations d'inscription restent dans les établissements.



Les candidats **scolaires** ne doivent pas s'inscrire individuellement.

Les candidats non scolarisés (individuels) doivent s'inscrire également sur CYCLADES, en se connectant sur le site académique :

<https://www.ac-aix-marseille.fr/brevet-d-initiation-aeronautique-bia-et-certificat-d-aptitude-l-enseignement-aeronautique-caea-121775>

Les épreuves du BIA et du CAEA auront lieu le mercredi 1^{er} juin 2022 à 14 heures

⇒ Pour le **Brevet d'Initiation Aéronautique** : Epreuve écrite obligatoire (2h30) de 14h00 à 16h30 et une épreuve facultative d'anglais (30mn) de 16h30 à 17h00.

Les épreuves s'effectuent sous forme de QCM (questionnaire à choix multiple - 1 seule case possible par question).



Le choix de l'épreuve facultative d'anglais se fait obligatoirement lors de l'inscription du candidat.

Modalités d'inscription au CAEA :

Les candidats au CAEA doivent s'inscrire en se connectant sur le lien suivant :

<https://ppe.orion.education.fr/academie/itw/answer/KOgzGDb51w1kCYXsOfmeEg>

⇒ Pour le **Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique** : Epreuve écrite d'admissibilité (3h00)

Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15/20 à l'épreuve d'admissibilité pourront se présenter à l'épreuve orale d'admission.

Celle-ci comportera 2 parties :

-Une présentation d'une séance d'enseignement préparant au BIA à partir d'un sujet proposé par le jury (60 mn de préparation et 30 mn de présentation).

-Un entretien avec le jury (30 mn).



Une note inférieure à 10/20 à l'une des 2 épreuves orales sera éliminatoire.



Certaines conditions de dispense d'épreuves sont prévues pour le CAEA

Conditions de dispenses : <https://eduscol.education.fr/sti/bia#textes>

(les justificatifs sont à envoyer par mail avant le lundi 21 mars à dorothee.malavasi@ac-aix-marseille.fr).

Instructions concernant le BIA et le CAEA :

- 1°) La calculatrice avec un mode examen actif ou sans mémoire (type collègue) est autorisée pour les deux examens sauf mention contraire portée sur le sujet. Aucun autre matériel n'est autorisé.

- 2°) Les **résultats** pour les admis au BIA et les admissibles au CAEA seront mis en ligne à partir du mercredi 15 juin 2022 sur le site académique du Rectorat d'Aix-Marseille :

<https://www.ac-aix-marseille.fr/article/resultats-des-examens-121657> -**Résultats publiés HORS l'application Cyclades**

- 3°) En cas de réussite à l'examen, les candidats devront retirer leur diplôme dans leur établissement d'origine. Pour les candidats isolés, les diplômes seront transmis par le service des diplômes (ce.diplomes@ac-aix-marseille.fr) du rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, à l'adresse du domicile du candidat communiquée au moment de l'inscription (en cas de changement d'adresse, nous contacter par mail à dorothee.malavasi@ac-aix-marseille.fr).

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille